

Chargé de travaux

Le chargé de travaux à la responsabilité des travaux d'ordre électrique, il encadre les équipes d'électriciens exécutants. Il est habilité B2 ou B2V pour la basse tension et H2 ou H2V pour la haute tension.

Exemples de travaux d'ordre électrique : installation d'une nouvelle machine dans un atelier, réfection complète de l'installation électrique d'un bâtiment, ...

